

Arrêté n° 2023/12**Portant autorisation d'occupation du domaine public
Place de l'Orme Saint-Marc**

Le Maire de la commune de Bouray-sur-Juine,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 6 novembre 1992,

Considérant le dépôt provisoire d'un « algéco » afin de faciliter le montage et le démontage du marché hebdomadaire sur la place de l'Orme Saint Marc à compter du mercredi 15 février 2023,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer afin d'assurer la sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Le domaine public sera occupé provisoirement par une structure type « algéco » dans l'attente de travaux nécessaires à sa pose dans le terrain attenant. Celui-ci sera déposé, place de l'Orme Saint-Marc, le mercredi 15 février.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lardy,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Intercommunale « Entre Juine et Renarde »,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers Lardy,
- tous les riverains concernés par cet arrêté.

Fait en Mairie, le 13 février 2023



Georges LEVIER
Adjoint au Maire